

N° 04 bis/16

RAPPORT de la commission
permanente des finances chargée
d'étudier les comptes communaux de
l'année 2015

Vallorbe, le 27 mai 2016

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, présidée par M. Chezeaux Jacques-André et composée de Mmes Foretay Lorianne, Perrottet Christelle, rapporteur, Rocca Anne et de MM Fleurimont Jean, Jaillet Yann et Mange Johann s'est réunie le 23 mai pour examiner le préavis susmentionné. Mme Anne Rocca était excusée pour des raisons professionnelles.

La CF tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence ainsi que pour toutes les réponses et explications données sur les comptes communaux. Comme toujours, le document présenté est agréable à lire et bien documenté.

Après amortissements et dotations aux provisions, le bouclage des comptes est le suivant :

| | Comptes 2015 | Budget 2015 |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Total des revenus | CHF 23'709'199.80 | CHF 17'251'040.-- |
| Total des charges | <u>CHF 23'637'178.04</u> | <u>CHF 17'218'190.--</u> |
| Excédent de recettes | CHF 72'021.76 | CHF 38'850.-- |

La CF constate que le plafond d'endettement est toujours bien respecté sur cet exercice 2015. La marge brute, quant à elle, reste quasiment identique soit CHF 4'262'902.30 (21.01%), contre CHF 4'030'749.45 (21.07%) en 2014. La gestion des emprunts à court et à long terme est toujours très rigoureuse. La situation du marché des capitaux est exceptionnelle, et permet la gestion des emprunts à des taux d'intérêts presque insignifiants.

Cette année les comptes présentés sont très bons avec un excédent positif bien supérieur à celui voté au budget. Ce résultat est le fruit de la conjoncture actuelle toujours très favorable, mais aussi de l'important travail effectué en amont par la Municipalité pour laquelle toute action est réfléchiée dans le but d'optimiser les finances (faire fructifier le patrimoine, collaborer avec les entreprises lors de travaux, valoriser le personnel

communal, travailler avec la péréquation financière, etc.). Ce résultat très positif permet le désendettement progressif de la commune avec des amortissements supplémentaires de CHF 6'316'069.48, dont plus de CHF 3'000'000.- prélevés sur les fonds de réserve et de renouvellement, soit un total d'amortissements de CHF 7'300'769.48 pour 2015.

Lors des comptes 2013, la CF avait rendu attentive la Municipalité au fait que la commune ne possédait pas l'équivalent au niveau des liquidités pour couvrir les différents fonds de réserve et de renouvellement, et que le plafond d'endettement était dès lors insuffisant pour permettre l'engagement de ces derniers. C'est donc avec satisfaction que nous constatons que, malgré les nombreuses contraintes comptables, la Municipalité a pu diminuer ces fonds de CHF 3'257'167.50 sur cet exercice comptable de 2015.

Malgré cela, comme relevé dans le rapport de la fiduciaire sur les comptes communaux 2015, ces fonds ne sont encore que partiellement couverts par les liquidités communales. C'est pourquoi la Municipalité nous présente le projet prévu pour continuer de provisionner ces fonds. Elle souhaite, en accord avec la fiduciaire, pouvoir regrouper plusieurs de ces comptes sous un seul plus général, afin de permettre une plus grande marge de manœuvre pour en disposer. Elle a besoin de l'accord de la CF pour procéder au changement. Il s'agirait de regrouper les comptes suivants dans le compte déjà existant **9282.30** Fonds de réserve général, soit les:

| | | |
|---|------------|---------------------|
| 9281.20 Fonds de renouvellement véhicules voirie | CHF | 179'521.64 |
| 9281.60 Fonds de renouvellement véhicule SE | CHF | 43'195.35 |
| 9281.70 Fonds de renouvellement véhicules police | CHF | 29'691.35 |
| 9281.71 Fonds de renouvellement véhicules forêts | CHF | 51'895.00 |
| 9282.70 Fonds de réserve fluctuations économiques | CHF | 400'000.00 |
| 9282.80 Fonds de réserve pour investissements futurs | CHF | 400'000.00 |
| Total | CHF | 1'104'303.34 |

Les comptes ci-dessus ont été choisis avec pertinence. En effet, les comptes ayant attrait au renouvellement de véhicules n'ont plus lieu d'être puisque maintenant tous les véhicules communaux sont en leasing. Celui lié aux fluctuations économiques permettait de réguler la péréquation financière qui est dorénavant ajustée à chaque fin d'exercice. Le fond pour les investissements futurs, quant à lui, présente un intitulé beaucoup trop restrictif qui limiterait son utilisation. Au vu des éléments précités, la CF ne peut qu'approuver cette décision, qui rejoint notre volonté quant à la gestion de ces différents fonds. La Municipalité pourra donc faire le nécessaire avec la fiduciaire afin d'effectuer les changements requis.

Compte 210 **Impôts** :

Les recettes sont bien au-dessus des prévisions escomptées, soit CHF 1'340'000.- de plus. Cet écart provient surtout des impôts sur les personnes physiques et morales.

Le montant total des défalcons reste toujours important puisqu'il se monte à CHF 162'900.-. CHF 152'225.- concernent les impôts et sont gérés par une commission dépendant de l'administration des impôts. Les défalcons restantes, soit CHF 10'725.- concernent les taxes communales; elles sont comptabilisées lorsqu'un acte de défaut de bien est délivré. Pour 2015 ce ne sont pas moins de 94 actes de défaut de bien qui ont été défalqués, concernant 76 personnes. Les doublons concernent essentiellement l'impôt sur les chiens et la taxe sur les déchets. Cela représente un travail important de la commune,

mais néanmoins nécessaire. Les frais de justice facturés à la commune (environ CHF 30'000.-) sont toutefois quasiment équilibrés avec ce que touche la sécurité municipale de la part des impôts pour la distribution des documents relatifs (environ CHF 25'000.-).

Compte 450 Ordures ménagères et déchets :

Suite à l'introduction de la taxe à l'habitant en 2014, la CF constate avec plaisir que les comptes restent fidèles aux résultats annoncés concernant l'autofinancement de ce poste. La nouvelle loi sur la gestion des déchets adoptée par le Grand Conseil en juillet 2012 prévoit en effet que chaque commune s'autofinance pour ce poste à minimum 70%, ce que nous atteignons largement puisque la commune est actuellement à quasiment 79%.

Développement immobilier de la commune

Le développement immobilier de la commune et l'augmentation de la population qui en découle se répercutent par une augmentation des impôts sur les personnes physiques et des taxes diverses. Les projets immobiliers en cours sont à ce jour soit des villas individuelles, soit des immeubles en PPE, ce qui est positif pour les finances communales. Il est possible voire probable que les différents immeubles locatifs en construction ou en projet ne soient pas dans cette même ligne directrice. La Municipalité nous rassure par contre sur le fait que les différentes infrastructures communales (écoles, accueil de la petite enfance et du parascolaire et la STEP notamment) peuvent subvenir à cette augmentation de la population puisqu'elles peuvent répondre au besoin d'environ 5'000 habitants. La CF est aussi ravie de constater l'intérêt de promoteurs externes pour la réalisation de ces différents projets immobiliers.

La CF souhaite que la Municipalité reste attentive aux types de constructions envisagées, partant du principe que si la création de logements est le corollaire d'un accroissement de la population, un tel accroissement n'entraîne pas forcément une augmentation du nombre de contribuables.

Compte 710.3655.4 Participation communale à l'UAPE

Nous constatons un montant supérieur à celui annoncé dans le préavis. Il était en effet prévu un montant de CHF 180'000.- pour le bâtiment de la Rue Louis-Ruchonnet et le bâtiment de l'aula, alors que les comptes affichent un montant de CHF 203'421.95 pour le seul bâtiment de la Rue Louis-Ruchonnet. Pour rappel, il était initialement prévu deux endroits d'accueil pour les enfants, un pour les plus jeunes où est l'actuelle UAPE, et un dans le bâtiment de l'aula pour les plus grands. Il avait finalement été décidé d'élargir la tranche d'âge pour l'accueil des enfants et de les regrouper tous à un seul endroit, les plus grands pouvant bénéficier du restaurant scolaire.

La Municipalité a en effet eu la surprise de voir que le revenu des parents est inférieur d'environ CHF 50'000.- au revenu hypothétique annoncé par l'AJOVAL. De plus, l'AJOVAL n'avait pas tenu compte du nettoyage des locaux dans le décompte proposé, qui s'élève à environ CHF 25'000.-. Cela représente CHF 75'000.- de charges supplémentaires, dont il faut déduire CHF 22'000.- de loyer que l'AJOVAL paie à la commune.

Dès la rentrée scolaire d'août, les horaires d'ouverture vont s'étendre puisque l'UAPE ouvrira dès 6h30 le matin, ce qui augmentera les charges prévues au budget 2016 aux environ de CHF 290'000.-.

Plusieurs éléments, dont certains ne dépendent pas de la commune, manquent ainsi pour évaluer le coût réel de fonctionnement de cette structure. La Municipalité fera donc le point d'ici une année, une année et demie afin de le déterminer.

Compte 710.3655.3 Participation au réseau AJOVAL

Nous constatons une augmentation importante cette charge. Elle s'élevait en effet à CHF 371'725.65.- pour les comptes 2014, alors que pour ceux de 2015 elle se monte à CHF 561'207.85. Cette différence de presque CHF 190'000.- résulte de deux choses. Lors du bouclage des comptes annuels communaux, les chiffres transmis par l'AJOVAL ne sont pas définitifs car leurs décomptes prennent un peu plus de temps; ils sont donc déterminés selon une clef de répartition afin de refléter au mieux la réalité. Cependant, l'AJOVAL a omis, dans son décompte de 2014, de prendre en considération l'ouverture de la garderie Tire-lune qui entraîne une augmentation des prestations pour un montant d'environ CHF 70'000.-. Cette augmentation se reporte donc dans les comptes 2015. Le nombre d'heures de fréquentation a aussi augmenté, ce qui majore la participation communale et justifie cette augmentation supplémentaire d'environ CHF 120'000.-.

Cette participation va encore être revue à la hausse pour 2106 puisqu'il y aura tout prochainement l'ouverture d'une nouvelle garderie à Chavornay; ce qui implique plus de places à disposition, et donc une participation majorée pour toutes les communes du réseau.

L'accueil pour la jeunesse est un service important dans une commune, et la CF constate avec plaisir que l'offre Vallorbière est très complète et optimale grâce au réseau AJOVAL et à l'UAPE, ce qui est une grande chance. Toutefois ces deux services ont néanmoins un coût qui se monte à un peu plus de CHF 750'000.- pour 2015.

Bilan de la législature

Le vœu de la Municipalité pour cette législature était de pouvoir épurer ou transformer les bâtiments communaux de moindre valeur patrimoniale et/ou historique. Cet objectif est partiellement réalisé avec la vente du bâtiment de la scierie et de ceux de l'Ancienne-poste notamment, les deux ventes avec un projet immobilier à la clé.

Le plafond d'endettement a toujours été bien respecté, et la planification financière suivie telle que présentée, hormis quelques adaptations en fonction des divers imprévus. Rien d'important ou d'urgent n'a été abandonné. La CF tient à remercier la Municipalité pour cet excellent travail.

Enfin la commission a pris connaissance du rapport détaillé de l'organe de contrôle de notre Commune, la fiduciaire Favre à Lausanne, et au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2015
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. Les comptes communaux pour l'exercice 2015 sont acceptés tel que présentés.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

Jacques-André Chezeaux

Le Rapporteur :



Christelle Perrottet